

**AVIS DE COURSE TYPE 2017-2020**  
**Dériveurs – Quillards - Catamarans**

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

8<sup>ème</sup> DINGHY 12 en Anjou

Samedi 26 et dimanche 27 septembre 2020

Lac de Maine Angers

Autorité Organisatrice : NDC Voile Angers

Grade 5B

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES (*supprimer 1.2 en l'absence de concurrents étrangers attendus*)
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra (*supprimer 1.4 en l'absence de concurrents étrangers attendus*)

**2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 - tous les bateaux de la classe DINGHY 12 pieds
- 3.1.2 RAS

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à NDC VOILE Angers 75 avenue 49000 Angers

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
  - le certificat de jauge ou de conformité,
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Dinghy 12	20 €

#### 5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription : samedi 26 septembre 2020 de 9h à 10h30
- 5.2 Jauge et contrôles :  
RAS
- 5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date		Classe(s)
26 septembre	11h : Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	DINGHY
	17h : Assemblée Générale de la classe DINGHY 12	
	19h30 : repas coureurs et organisateurs, sur place ; pré-inscription souhaitée avant le vendredi 18 septembre 2019.	
27 septembre	10 h00 : heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement pour courses à suivre	
	Pas de départ de course après 15h00	

- 5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront

- Les instructions de course sont affichées selon la prescription fédérale lors de la confirmation des inscriptions le 26 septembre 2020.

#### 7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type construit
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE (*joindre si possible un extrait de carte*).

#### 8. SYSTEME DE PENALITE

Pour la classe DINGHY 12 pieds la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

#### 9. CLASSEMENT

- 9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.
- 9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 3 à 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

- (c) Quand 6 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.
- 1.1.** 9.3 Le système de classement est le suivant : Système de Points à minima de l'Annexe A des règles de l'ISAF.
- 10. COMMUNICATION RADIO [DP]**  
 Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 11. PRIX**  
 Des prix seront distribués comme suit : RAS
- 12. DECISION DE COURIR**  
 La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).
- 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**  
 Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :
- NDC Voile Angers 02 41 73 83 00 [contact@ndcvoileangers.com](mailto:contact@ndcvoileangers.com)  
 Pierre MONEGER 06 73 30 75 31 [larivepruniers@yahoo.fr](mailto:larivepruniers@yahoo.fr)
- .....

## Hébergements à proximité du lieu de régates :

Ethics Etapes lac de Maine Angers  
 49 avenue du lac de Maine  
 49000 ANGERS  
 02 41 22 32 10

Hôtel MERCURE : Hôtel Mercure Lac de Maine  
 2 rue du Grand Launay  
 49000 ANGERS  
 02 41 48 02 12

Hôtel Campanile : Hôtel Campanile Angers Ouest Beaucouze  
 Zac de l'Hoirie  
 49070 Beaucouze  
 02 41 36 06 60

Restauration rapide : Boulangerie de l'horloge  
 Square de Penthière

**ANNEXE ZONE DE COURSE**  
(joindre si possible un extrait de carte)

